

Ces communications, tant celles des autorités inférieures aux autorités cantonales que celles de ces dernières à la chancellerie fédérale, sont exemptes de taxe.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 13 novembre 1894.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération*

E. F R E Y.

*Le chancelier de la Confédération :*

R I N G I E R.

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 16 novembre 1894.)

Le conseil fédéral a promu M. Adolphe *Hadorn*, de Toffen (Berne), capitaine, commandant du fort d'Airolo, au grade de major de l'artillerie de forteresse et l'a nommé commandant de la compagnie I de cette artillerie.

Basé sur l'arrêté fédéral du 22 décembre 1893, concernant les mesures à prendre pour parer à la disette des fourrages (Rec. off., nouv. série, XIII. 1013), le conseil fédéral a décidé de rembourser, aux cantons qui lui ont adressé des rapports sur les mesures qu'ils ont prises pour combattre cette disette, la moitié des dépenses qu'ils ont faites pour réduire le prix des fourrages, pour acheter des semences et des engrais et pour procurer des fonds. Les chiffres respectifs sont renfermés dans le tableau ci-après.

Cantons.	Dépenses.	Subside fédéral.
Zurich . . . . .	fr. 100,282. 78	fr. 50,141. 39
Berne . . . . .	» 16,191. 56	» † 8,095. 78
Uri . . . . .	» 5,560. 67	» 2,780. 33
Schwyz . . . . .	» 11,987. 85	» 5,993. 93
Unterwalden-le-haut . . . . .	» 915. 60	» 457. 80
Unterwalden-le-bas . . . . .	» 1,732. 29	» 866. 14
Zoug . . . . .	» 3,650. 37	» † 1,825. 19
Fribourg . . . . .	» 80,842. 01	» † 40,421. —
Soleure . . . . .	» 58,827. 64	» † 29,413. 82
Bâle-ville . . . . .	» 7,121. 69	» 3,560. 85
Bâle-campagne . . . . .	» 17,836. —	» † 8,918. —
Schaffhouse . . . . .	» 7,589. 82	» † 3,794. 91
St-Gall . . . . .	» 3,999. 50	» 1,999. 75
Grisons . . . . .	» 1,650. 85	» 825. 42
Argovie . . . . .	» 75,741. 16	» 37,870. 58
Tessin . . . . .	» 31,144. 65	» 15,572. 32
Vaud . . . . .	» 5,988. 65	» 2,994. 33
Valais . . . . .	» 9,428. 31	» 4,714. 15
Genève . . . . .	» 23,017. 85	» 11,508. 93
<b>Total</b>	<b>fr. 463,509. 25</b>	<b>fr. 231,754. 62</b>

(Sur les subsides précédés d'une † ont été payés des acomptes.)

Les cantons dont les données sur leurs dépenses pour procurer des fonds et sur leurs pertes découlant des approvisionnements de fourrage ne reposent encore que sur des estimations approximatives sont invités à fournir, au département fédéral de l'industrie et de l'agriculture, division de l'agriculture, un décompte final sur leurs dépenses réelles, afin que l'on puisse fixer la subvention fédérale y relative.

Le conseil fédéral ne peut pas accorder de subside pour les pertes que les cantons ont subies sur des créances irrécouvrables.

(Du 20 novembre 1894.)

Le conseil fédéral a fixé comme suit le tableau des objets à soumettre aux délibérations de l'assemblée fédérale, qui s'ouvrira le 3 décembre prochain.

1. Vérification des élections.
2. Conseil fédéral, présidence.
3. Nomination des commission de gestion.

4. Paiement des droits de douane en Italie.
5. Organisation et mode de procéder du conseil fédéral.
6. Ecole polytechnique ; crédit annuel.
7. Emploi des 10 % des recettes de l'alcool.
8. Bâtiment des archives fédérales.
9. Hôtel des postes, des télégraphes et des téléphones à Frauenfeld.
10. Hôtel des postes, des télégraphes et des téléphones à Fribourg.
11. Route du Schallenberg près Thoune.
12. Route de Schangnau à Wiggen.
13. Assainissement des marais de l'Orbe.
14. Correction du Trübbach.
15. Correction des torrents de Giswyl.
16. Correction du Hornbach, etc. (Sumiswald et Lützelflüh).
17. Monopole des forces hydrauliques.
18. Constitution du Tessin.
19. Constitution de Zurich.
20. Recours Schibli.
21. Recours Amstad.
22. Recours en grâce Weber et Eichenberger.
23. Recours en grâce Guntren.
24. Commerce des bestiaux.
25. Abatage des animaux de boucherie ; loi d'exécution.
26. Traitements des fonctionnaires du département militaire.
27. Dépôt de munition à Altorf.
28. Création de sections de mitrailleuses.
29. Réorganisation militaire.
30. Articles de discipline pour l'armée.
31. Intendance de l'équipement.
32. Indemnités aux cantons pour l'habillement et l'équipement des recrues en 1895.
33. Souliers d'ordonnance pour la landwehr.
34. Budget pour 1895.
35. Postulat sur l'équilibre financier.
36. Crédits supplémentaires pour 1894.
37. Billets de banque (loi d'exécution de l'article 39 de la constitution fédérale).
38. Office douanier de Biaufond.
39. Régie des alcools ; rapport de gestion.

40. Régie des alcools ; budget pour 1895.
41. Monopole des allumettes.
42. Motion Comtesse. Motion Vogelsanger. Pétition des fêtes du 1<sup>er</sup> mai.
43. Assurance en cas de maladie et d'accident.
44. Cours de cuisine, etc.
45. Haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts.
46. Affaires de chemins de fer.
  - a. Nyon-Crassier, refus de concession.
  - b. Scheidegg-Eiger-Mönch-Jungfrau.
  - c. Petit Saconnex-Champel ; modification à la concession.
  - d. Huttwil-Wolhusen ; entreprise d'exploitation.
47. Rachat des chemins de fer (droits de concession).
48. Taxes téléphoniques.
49. Révision du règlement du conseil national.
50. Révision du règlement du conseil des états.
51. Motion Brunner.
52. Motion Zschokke.
53. Motion Scherrer-Füllemann.
54. Motion Gobat.
55. Motion Joos.

---

Le conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. le chevalier P. van de Wall Repelaer en qualité de vice-consul des Pays-Bas à Montreux (Vaud).

---

## Nominations.

---

(Du 16 novembre 1894.)

*Département des postes et des chemins de fer.*  
*Administration des postes.*

Commis de poste à Bâle : M. Ernest Schaub, de Ramlisberg (Bâle-campagne), aspirant postal à Bâle.

(Du 20 novembre 1894.)

*Département des postes et des chemins de fer.*

*Administration des postes.*

Buraliste de poste et facteur

à Montreux-Planches (Vaud): M<sup>me</sup> Louise Krieger-Blanc, de Pont (Fribourg), actuellement buraliste de poste à Farvagny-le-grand (même canton).

Buraliste de poste et facteur

à Lignièrès :

» Adèle Mader, de Neuenegg (Berne), ménagère à Lignièrès (Neuchâtel).

Commis de poste à Zoug :

M. Edouard Ruchti, de Büren-sur-l'Aar (Berne), actuellement commis de poste à Zurich.

## Publications

des

départements et d'autres administrations  
de la Confédération.

### Publication.

Nous recevons de la légation de Belgique, à Berne, l'avis qu'en 1893 trois timbres faux, disant servir aux écoles spéciales annexées à l'université de Gand, ont été fabriqués à Gand et que l'existence de faux diplômes a déjà révélé les abus commis au moyen de ces timbres.

Un des trois timbres a pour légende: *Vu et confirmé par l'apposition de notre sceau et signature. Le directeur des écoles spéciales. Gand, le... 189...* Les deux autres sont des timbres ronds, avec les armes de Belgique au centre et portant, en exergue: l'un, la légende: *Université de Gand. Direction des écoles spé-*

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.11.1894
Date	
Data	
Seite	933-937
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 761

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.